

*Privilège*

l'endroit où la population canadienne nous a envoyés pour faire ce que nous jugeons être dans le meilleur intérêt de la nation. Si la Chambre est d'accord et s'il y a consentement unanime, quelles que soient les autres règles ou les autres traditions, nous pouvons y passer outre et faire ce que la Chambre désire.

Il y a peut-être eu, et il pourrait y avoir, de bonnes raisons pour certains de penser qu'il était dans l'intérêt national de modifier la motion. Je ne voudrais pas m'aventurer dans cette partie du débat. Ce que je voudrais dire aux députés, c'est que, à mon avis, ce qui s'est produit n'est pas correct et constitue un abus. Je ne suis pas en mesure de le modifier, mais je considère cela comme une question très sérieuse. Je voudrais que les députés sachent, et je voudrais que le public sache, qu'il y a eu consentement unanime et que cette décision nous lie tous. J'espère que nous n'aurons pas avant très, très longtemps, une situation qui force des députés comme le député de Saint-Denis, le député de Burnaby—Kingsway ou d'autres, à prendre la parole pour se plaindre d'une situation qui, bien que correcte sur le plan de la procédure, n'aurait pas dû, à mon avis, se produire.

• (1530)

[Français]

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, je m'excuse. Vous vous êtes levé et je voulais simplement faire un commentaire sur ce que vous venez de dire et sur ce que mes collègues ont dit.

C'est que vendredi, malheureusement, j'étais en cette Chambre aussi. J'ai été appelé pour un appel téléphonique et j'ai dû sortir quelques minutes. Mais je vous avoue qu'on nous avait indiqué que ce même vote devait être pris mardi sur l'amendement, sur le sous-amendement et sur la motion principale. Je comprends, monsieur le Président, que la Chambre en ait décidé et je comprends également les propos que vous avez employés. Je trouve qu'il est inapproprié pour cette Chambre de procéder de cette façon-là et je souhaiterais que l'on puisse reconsidérer.

[Traduction]

**M. le Président:** J'ai d'autres rappels au Règlement. J'en suis conscient et je les traiterai du mieux que je le peux. Par égards pour le député de Calgary-Ouest et, peut-être, un autre député, j'estime que nous devrions

continuer. Le député de Calgary-Ouest, sur une question de privilège qui ne date pas d'aujourd'hui.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE****LE LEADER À LA CHAMBRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE**

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, le rappel au Règlement dont on vient de terminer l'étude m'intéresse dans une certaine mesure, parce qu'on l'a examiné avant la question de privilège, ce qui indique que vous y attribuez personnellement de l'importance. Vos dernières observations se rapportent en réalité au travail des leaders parlementaires vendredi dernier et à celui des fonctionnaires de la Chambre chargés de certaines responsabilités, ce qui constitue, du moins en partie, un élément essentiel de la question de privilège dont je voudrais traiter.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, de vos bons offices pour nous avoir réunis, le député de Kamloops et moi-même, pendant près d'une heure et demie, tout juste avant le début de la période de questions.

Cette rencontre n'a permis d'aboutir à aucune conclusion, sauf celle que nous pourrions partager avec la Chambre: que tous les députés sachent que nous nous sommes réunis sous vos auspices, monsieur le Président, afin de tenter de trouver une solution aux vives tensions qui existent entre nous.

Comme nous sommes tous deux fonctionnaires de la Chambre et membres du Bureau de régie interne, moi en tant que whip en chef du gouvernement et lui à titre de leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, il n'est pas dans l'intérêt de notre institution que des tensions de ce genre subsistent. Cela ne facilite pas l'exercice de nos fonctions au sein du Bureau de régie interne, qui consistent à régir les budgets, les installations de la Chambre et ainsi de suite. En outre, il n'est pas dans notre intérêt d'entretenir ce genre de tensions entre nous alors qu'il faut organiser les travaux de la Chambre, ce qui fait partie de notre vie quotidienne.

Je voudrais signaler que, à condition qu'on protège mon droit de continuer de soulever cette question de privilège, je serais disposé à poursuivre avec le député de Kamloops, sous vos auspices, une série de discussions pour déterminer si nous pourrions régler la plupart, sinon la totalité, des questions en litige, dans l'intérêt de la gestion de cette importante institution démocratique qu'est la Chambre. Durant ces discussions, il devra être